

INFORMATION FINANCIERE / FINANCIAL INFORMATION

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027 / SCHOOL YEAR 2026 - 2027

L'association « Accueil Petite Enfance Le Beau Soleil » régie par la loi de 1901 a pour but de créer et de pérenniser des structures d'accueil de la petite enfance destinées à mettre en œuvre des projets fondés sur le respect de la nature de l'enfant selon les orientations de la pédagogie Steiner-Waldorf. Dans ce but, l'Association est le partenaire juridique et l'organisme gestionnaire de l'Ecole maternelle Waldorf Le Beau Soleil et du Centre d'Accueil Périscolaire.

L'Association est une organisation à but non lucratif. Elle n'est pas propriétaire des locaux de l'école donc elle a la charge du loyer. Le budget de fonctionnement de l'école est établi sur une base annuelle. Ce budget et le maximum d'enfants inscrits dans les classes sont les deux paramètres principaux qui déterminent le prix de la scolarité pour l'année suivante.

L'Ecole est dite Privée « hors contrat », elle ne reçoit aucune subvention, ni de l'Education Nationale, ni des collectivités locales. Les seules ressources de l'Association sont les écolages versés par les familles pour la scolarité de leur (s) enfants (s) et les dons.

L'inscription de votre enfant est conditionnée d'une part à une rencontre physique entre la pédagogue, la famille et l'enfant et d'autre part à la réception du dossier d'admission dûment renseigné et complété de tous les documents nécessaires ainsi que du règlement de tous les frais liés à la scolarité.

The "Accueil Petite Enfance Le Beau Soleil" Association, governed by the law of 1901, is designed to create and support structures and organizations that develop projects based on respect for the intrinsic nature of children, in accordance with Steiner-Waldorf pedagogy teaching methods. For this purpose, the Association is the legal partner and the managing body of the Waldorf Kindergarten – private school.

The Association is a non-profit organization. The Association does not own the school premises. Rent and maintenance charges are supported by the Association. The school operating budget is set on an annual basis. This budget and the maximum number of children enrolled in the classes are the two main parameters that determine the price of the tuition fees for the following year.

The school is "non- contractual" and receives no subsidies from either the Ministry of Education or from local authorities. The only resources of the association are the tuition fees paid by families and donations.

The registration will be valid only after a meeting with family, child and teachers and upon receipt of duly filled admission file, completed with all documents, and of the tuition fee settlement.

1. Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à 400 € (quatre cents euros). Ils sont à payer dès confirmation du dossier et payable en une seule fois lors de l'inscription initiale et ne sont pas remboursables.

Registration fee

The registration fee is € 400 (four hundred euros), which is paid once upon initial enrolment of the child upon receipt of the registration file. It is non-refundable.

Paraphe / Initial:

2. Scolarité (révisable chaque année)

La scolarité annuelle de votre enfant s'élève à **13 500 € (treize mille cinq cents euros)** pour une place à temps plein.

Le temps partiel est uniquement possible pour les enfants qui **n'auront pas 3 ans avant le 1er janvier 2027**. Les enfants ayant **3 ans entre septembre et décembre 2026 (inclus)** devront être inscrits à temps plein.

Les frais de scolarité comprennent les fournitures scolaires et d'hygiène, à l'exception des couches, qui restent à la charge des parents.

Les goûters et les déjeuners sont **facturés séparément**.

Tuition (subject to annual revision)

*The annual tuition for your child amounts to **€13,500 (thirteen thousand five hundred euros)** for a full-time place.*

*Part-time enrolment is only available for children who **will turn 3 after January 1st, 2027**.*

*Children turning **3 between September and December 2026 (inclusive)** must be enrolled **full-time**.*

Tuition fees include school and hygiene supplies, except nappies, which must be provided by the parents.

*Snacks and lunches are **billed separately**.*

3. Contribution au développement

Cette contribution de **2 500 € (deux mille cinq cents euros)** par enfant est due **une seule fois pour l'ensemble de sa scolarité au sein de l'École**.

Pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits simultanément, cette contribution s'applique à **chaque enfant**.

Elle ne sera donc pas redemandée en cas de réinscription de l'enfant les années suivantes, mais sera due pour toute nouvelle inscription d'un autre enfant de la famille. Elle participe au développement et à l'amélioration continue de l'École, de ses bâtiments, de ses équipements et de son jardin.

Dans le cas où le montant de cette contribution serait amené à évoluer au fil des années, une **régularisation pourra être appliquée**.

Cette contribution n'est pas remboursable.

Development fund

This contribution of **€2,500 (two thousand five hundred euros)** per child is payable only once for the duration of the child's schooling at the School.

For families with several children enrolled simultaneously, this contribution applies to each child individually.

Paraphe / Initial:

It will therefore not be charged again upon re-enrolment in subsequent years, but will apply to the enrolment of any additional child within the same family.

This contribution supports the continuous development and improvement of the school, its buildings, equipment, and garden.

*If the amount of this contribution is adjusted over time, a **price adjustment may apply**.*

This contribution is non-refundable.

4. Dépôt de garantie

Ce fonds constitue une réserve financière nécessaire au fonctionnement de l'École. Son montant est de **2 700 € (deux mille sept cents euros) par enfant** (soit l'équivalent de deux mois de scolarité à temps plein) et est payable en une seule fois lors de l'inscription.

Lorsque l'enfant quitte l'établissement ou en cas de non-réinscription, la restitution du dépôt de garantie est effectuée dans un délai de deux mois, sous réserve qu'une **demande écrite ait été formulée par la famille**.

À défaut de demande de restitution dans un délai de **deux ans après le départ de l'enfant**, et après une information adressée à la famille restée sans réponse, le dépôt sera considéré comme **définitivement acquis à l'association**, sauf disposition légale contraire.

Les familles ont également la possibilité de choisir de faire **don de tout ou partie de ce dépôt** à l'association. Ce don ouvre droit à l'émission d'un **reçu fiscal pour la France**, conformément à la réglementation en vigueur.

Ce don peut être affecté :

- soit au **fonds de solidarité**, destiné à accompagner certaines familles de la communauté scolaire et à favoriser l'accès à l'école dans un esprit d'entraide et de mixité,
- soit en **don libre** au bénéfice de l'association,
- soit en **don dédié à des projets spécifiques** (travaux, équipements...), qui seront communiqués par l'école.

Guarantee Deposit

*This fund constitutes a financial reserve necessary for the operation of the school. The amount is **€2,700 (two thousand seven hundred euros) per enrolled child** (equivalent to two months of full-time tuition) and is payable in a single payment upon enrollment.*

*When a child leaves the school or is not re-enrolled, the deposit will be refunded within two months, provided that a **written request has been submitted by the family**.*

Paraphe / Initial:

If no request for reimbursement is made within **two years after the child's departure**, and following a notification sent to the family without response, the deposit will be considered **definitively retained by the association**, unless otherwise required by law.

Families may also choose to **donate all or part of the deposit** to the association. Such donations are eligible for a **tax receipt in France**, in accordance with applicable regulations.

Donations may be allocated:

- to a **solidarity fund**, supporting families within the school community and helping maintain inclusive access to the school,
- as a **general donation** to the association,
- or as a **targeted donation for specific projects** (such as renovations or equipment), as communicated by the school.

5. Frais de cantine

Le service de cantine est facturé en sus de la scolarité. Il comprend le repas du midi ainsi que les collations. Ce service est proposé à tous les enfants.

L'École applique un **forfait annuel** (révisable chaque année) de **1 550 € (mille cinq cent cinquante euros)**.

En cas d'absence, les repas non pris **ne sont pas remboursés**.

Les repas et collations sont **biologiques, végétariens et préparés sur place**.

Canteen Fee

The canteen service is charged separately from tuition fees. It includes lunch and snacks. The service is provided to all children.

The School applies an **annual flat fee** (subject to annual revision) of **€1,550 (one thousand five hundred and fifty euros)**.

In case of absence, meals not taken **are non-refundable**.

Meals and snacks are **organic, vegetarian, and prepared on site**.

6. Fonds de solidarité (optionnel)

Fidèle à son engagement en faveur d'une **mixité sociale et d'une ouverture à tous**, l'Association a mis en place un fonds de solidarité.

Paraphe / Initial:

Ce fonds permet de soutenir certaines familles de la communauté scolaire et de **faciliter l'accès à l'École**, dans un esprit de solidarité et d'entraide.

L'École a ainsi pu accueillir des enfants grâce à la contribution de familles ayant choisi de participer à ce dispositif.

Une contribution indicative de **1 500 € (mille cinq cents euros)** est proposée, mais **toute participation, quel que soit son montant, est la bienvenue.**

Solidarity fund (optional)

*In line with its commitment to **social diversity and inclusivity**, the Association has established a voluntary solidarity fund.*

*This fund helps support families within the school community and **facilitates access to the School**, in a spirit of mutual support and inclusion.*

The School has been able to welcome children thanks to the contributions of families who chose to participate in this initiative.

*A suggested contribution is **€1,500 (one thousand five hundred euros)**, but **any contribution, regardless of the amount, is welcome.***

7. Don à l'Ecole (optionnel)

L'École ne reçoit aucune subvention de l'Éducation nationale ni des collectivités locales. Les ressources de l'Association reposent principalement sur les frais de scolarité versés par les familles.

Toute contribution est donc la bienvenue et participe au **développement de l'École**, de ses projets pédagogiques, de ses équipements et de son environnement.

Les dons effectués à l'Association sont **déductibles des impôts en France**, conformément à la réglementation en vigueur. Un **reçu fiscal** pourra être délivré à la famille sur demande.

Donation (optional)

The School does not receive any subsidies from the French Ministry of Education or from local authorities. The Association's resources mainly rely on tuition fees paid by families.

Any contribution is welcome and supports the development of the School, its educational projects, facilities, and environment.

*Donations are **tax-deductible in France**, in accordance with applicable regulations. A **tax receipt** will be issued.*

Paraphe / Initial:

8. Ouverture des inscriptions / réinscriptions

L'ouverture des inscriptions et réinscriptions, pour cette année, a lieu au mois de **mai**.
La date limite de réception des dossiers de **réinscription est fixée au 20 mai 2026**.

Au-delà de cette date, l'école ouvre les inscriptions aux **nouvelles familles**.

Modalités de paiement

À compter de la **confirmation d'inscription par l'École (à partir du mois de mai)**, les modalités de paiement sont les suivantes :

- **Frais d'inscription :**
À régler dès réception du dossier.
- **Contribution au développement et dépôt de garantie :**
À régler au moment de la confirmation de l'inscription par l'École (par virement).
- **Scolarité :**
À régler **exclusivement par virement** selon l'échéancier suivant :
 - 50 % à l'inscription
 - 50 % au plus tard le 20 juin
- **Cantine :**
À régler dès réception de la facture.
- **Cas particulier – inscriptions après le mois de juin :**
L'ensemble des montants dus devra être réglé **avant la rentrée scolaire**.

Enrolment and Re-enrolment

For this year, enrolment and re-enrolment open in May.

*The deadline for submission of **re-enrolment applications** **May 20th, 2026**.*

*After this date, enrolment is open to **new families**.*

Payment terms

*Upon **confirmation of enrolment by the School from May onwards**, the payment terms are as follows:*

- **Registration fees:**
Payable upon submission of the application file.
- **Development fund and guarantee deposit:**
Payable upon confirmation of enrolment by the School (by bank transfer).

Paraphe / Initial:

- **Tuition fees:**

*Payable **by bank transfer only**, according to the following schedule:*

- 50% upon enrolment
- 50% no later than June 20th

*Full payment of tuition fees must be completed **before the start of the school year**.*

- **School lunches:**

Invoiced separately and payable upon receipt.

- **Special case – enrolments after May:**

*All amounts due must be **paid in full before the start of the school year**.*

9. Modes de paiement

Les paiements s'effectuent **exclusivement par virement bancaire**.

Un **échelonnement des frais de scolarité** peut être accordé à titre exceptionnel, sur demande préalable de la famille et après validation par l'association.

Dans ce cas, un échéancier précis sera établi et devra être strictement respecté.

L'association se réserve le droit de refuser ou de suspendre un paiement échelonné en cas de non-respect des échéances.

Les frais bancaires générés par un incident de paiement seront **intégralement facturés à la famille**.

Methods of payment

*Payments must be made **exclusively by bank transfer**.*

Payment by instalments may be granted on an exceptional basis, upon prior request from the family and subject to approval by the School.

In such cases, a payment schedule will be defined and must be strictly respected.

The Association reserves the right to refuse or suspend instalment payments in the event of non-compliance with the agreed schedule.

*Any bank charges resulting from a payment incident will be **fully charged to the family**.*

Entrée / sortie en cours d'année

Lorsque votre enfant intègre l'École après le début de l'année scolaire, les frais suivants sont dus au moment de la confirmation d'inscription :

- les frais d'inscription,
- la contribution au développement,
- le dépôt de garantie,
- ainsi que la scolarité calculée au prorata de la période restante.

Paraphe / Initial:

Les paiements s'effectuent **exclusivement par virement bancaire**.

En cas de demande d'échelonnement, celui-ci devra faire l'objet d'un accord préalable de l'association et être intégralement réglé dans les délais fixés.

Dans le cas d'une demande d'inscription effectuée plusieurs mois avant une entrée prévue en cours d'année scolaire (par exemple une demande en octobre pour une entrée en février), la place de l'enfant pourra être réservée à compter du mois suivant la confirmation d'inscription par l'Association.

Dans ce cas, les frais de scolarité seront dus à partir de cette date de réservation, même si l'entrée effective de l'enfant intervient ultérieurement.

Les familles qui ne souhaitent pas réserver immédiatement la place pourront demander une inscription plus proche de la date d'entrée souhaitée, sous réserve des places disponibles à ce moment-là.

Lorsque votre enfant quitte l'École avant la fin de l'année scolaire, **l'intégralité de l'année scolaire reste due**. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

La totalité des frais de scolarité est considérée comme due dès la confirmation de l'inscription ou de la réinscription, celle-ci valant **réservation ferme de la place pour l'année scolaire complète**.

Enrolment or departure during the school year

When a child joins the School after the beginning of the school year, the following fees are due upon confirmation of enrolment:

- *registration fees,*
- *development fund,*
- *guarantee deposit,*
- *as well as tuition fees calculated on a pro-rata basis for the remaining period.*

*Payments must be made **exclusively by bank transfer**.*

If a payment plan is requested, it must be approved in advance by the School and fully settled within the agreed timeframe.

In the case of an enrolment request made several months before the intended start date during the school year (for example, a request made in October for a February start), the child's place may be reserved from the month following the enrolment confirmation by the Association.

In this case, tuition fees will be due from the date of reservation, even if the child's actual start date is later.

Families who do not wish to reserve the place immediately may instead apply closer to their desired start date, subject to availability at that time.

*If a child leaves the School before the end of the school year, **the full annual tuition remains due**. No refunds will be issued.*

Paraphe / Initial:

*The total amount of tuition fees is considered due upon confirmation of enrolment or re-enrolment, as this confirms the **reservation of a place for the full academic year.***

10. Absences

Les absences ne peuvent entraîner **aucune réduction** du montant des frais de scolarité ou de cantine.

Toute absence doit être **signalée et justifiée par email**, conformément aux obligations en vigueur et aux demandes de l'Éducation nationale.

Absences

Absences do not entitle families to any reduction in tuition or canteen fees.

*All absences must be **reported and justified by email**, in accordance with current regulations and requirements from the French Ministry of Education.*

11. Facturation, Engagement financier

Ci-joint, vous trouverez le formulaire « Engagement financier ».

À réception de ce document dûment complété et signé, l'Association vous fera parvenir une facture détaillant :

- les montants à régler,
- les modalités de paiement (**par virement bancaire uniquement**),
- ainsi que les échéances prévues.

Billing, Financial Commitment

Please find attached the "Financial Commitment" form.

Upon receipt of the completed and duly signed document, the Association will send you an invoice detailing:

- *the amounts to be paid,*
- *the payment terms (**by bank transfer only**),*
- *and the applicable deadlines.*

Retard/ Défaut de paiement

En cas de retard ou défaut de paiement d'une ou plusieurs échéances, si malgré l'envoi d'une lettre de mise en demeure adressée par courrier recommandé avec accusé de réception, la situation n'est pas régularisée dans le délai imparti, l'Association sera en droit de ne pas accepter les enfants à l'Ecole. Le(s) enfant(s) concerné(s) seront autorisés à rejoindre l'école dès que les personnes qui en ont la charge seront parfaitement à jour de leurs obligations financières.

Paraphe / Initial:

Delay/Failure to pay

In case of delay or default of one or more instalments, if after a letter of formal notice sent by registered letter with acknowledgment of receipt, it is not settled within the time limit, the Association is entitled to decline the child's attendance at school. Attendance will be resumed upon settlement of pending obligations.

12. Remise

Une réduction des frais de scolarité est accordée aux familles ayant **plusieurs enfants inscrits simultanément** dans l'Établissement.

Les modalités précises de réduction (à partir de deux enfants et au-delà) sont détaillées dans un tableau remis sur demande.

Discount

*A tuition fee reduction is granted to families with **multiple children enrolled simultaneously** in the School.*

The detailed discount structure (for two or more children) is outlined in the discount table available upon request.

Départ anticipé

Toute famille qui a clos le processus de scolarisation d'un enfant et a soldé ses comptes avec l'Association, paie à nouveau les contributions financières au même titre qu'une nouvelle famille lors d'une nouvelle inscription.

Early Departure

Families who left the school and cleared all accounts with the Association will be submitted to the same financial contribution as families who enrol for the first time.

Paraphe / Initial:

Signature

Veuillez noter que vous devez signer et parapher tous les documents.

Signature

Please note that all documents must be signed and initialled on each page.

Pour toute information complémentaire concernant l'aspect financier de l'inscription de votre enfant, la Commission Financement de l'Association gérante de l'Ecole se tient à votre disposition :

Marie-Christine Sauzet, Trésorière E-mail : administration@ecole-waldorf-lebeausoleil.org

For further information regarding the financial aspects of enrolment, please contact:

The Finance Commission of the Association managing the school:

Marie-Christine Sauzet, Treasurer E-mail : administration@ecole-waldorf-lebeausoleil.org

ACCUEIL PETITE ENFANCE LE BEAU SOLEIL

INFORMATION FINANCIERE

Date :

Signature des Parents - Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Parents' Signature – Handwritten mention “Read and approved”

Paraphe / Initial: